

Compte rendu du 2^{ème} conseil d'école (11/02/2016)

Participants :

Représentants des parents d'élèves : Mmes GLENAT, CECCHINI, DHESDIN, et Mrs JOURDAN et GRASSINI.

Enseignants : Mmes MEUNIER, TERRASSE, PIERSON, GARREL ET DUPEUX.

M.JOBIN (enseignant et directeur)

Représentants Mairie : Mmes LYONNE (adjointe chargée des affaires scolaires, GUIONNEAU (1^{ère} adjointe), Mmes RAMAK et BITH (ATSEM), Mme BUCCI (garderie et restauration scolaire).

DDEN (Délégué départemental de l'éducation nationale) : Mme Agnès FRANÇOIS

Excusées : Mmes MAGNAT, DENNIEL, LEROY (représentants des parents d'élèves), Mmes DUSSERT et Stéphanie RAMEAU et M.COLIN (enseignants), M. BLUNAT (DDEN) et Mme PIQUETTE (Inspecteur de l'Education National).

Avant de commencer l'ordre du jour, les enseignants ont fait un rappel sur deux points qui sont essentiels pour le bien être de chacun et le bon fonctionnement de la classe:

- **L'importance du respect des horaires d'entrée et de sortie des classes : les élèves doivent être en classe à 8h30 et 13h30 au plus tard et les sorties sont à 11h30 et 16h30.**
- **Beaucoup trop d'enfants sont amenés en classe avec de la fièvre, des gastroentérites ou d'autres maladies contagieuses : alors pour le respect et le bien être de chacun merci aux parents de ne mettre pas les enfants malades à l'école et ils récupèrent bien mieux en se reposant.**

Ordre du jour et réponses :

Présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité, circulaire du 25/11/2015)

En plus des 3 exercices incendie, 2 exercices de types PPMS (mise à l'abri ou confinement) sont désormais obligatoires.

Le 1^{er} de ce type a été effectué le 15/12/2015 à 10h (situation choisie : séisme) : évacuation effectuée en 5mn.

Le PPMS a été établi par l'équipe enseignante en place sur l'école en s'appuyant sur différents documents fournis par l'Académie ou trouvés sur les différents sites compagnons et en prenant en compte la spécificité des locaux de l'école (2 bâtiments distincts, étage...). . (Voir en détails des différentes procédures de mises en sécurité dans le document annexe joint).

La gendarmerie dispose (ou doit disposer sous peu) de l'ensemble des plans des locaux de toutes les écoles afin de pouvoir intervenir dans les meilleures conditions en cas de nécessité.

Des mallettes de 1ères urgences vont être placées dans chaque lieu de mise à l'abri (elles sont actuellement en cours de budgétisation par la mairie).

Alarme incendie et alarme intrusion :

Le 17/12/2015 un exercice d'évacuation incendie a été fait à 11h15.

L'évacuation des locaux s'est faite en 2min15sec (maternelle et primaire)

Problème récurrent : l'alarme n'est pas audible de tous (classe de Mme DUPEUX principalement concernée) malgré les nouveaux « réglages » et interventions techniques effectuée sous le couvert de la mairie.

La mairie propose donc d'en revenir au déclenchement en chaîne.

L'alarme intrusion s'est déclenchée par défaut suite à une coupure d'électricité et il a donc fallu évacuer les locaux. Un problème majeur a été rencontré pour les classes de Mmes GARREL (CE2/CM1) et DUPEUX (CM1/CM2) car les blocs de lumière verte ne sont pas du bon côté de la porte et les groupes se sont retrouvés dans l'obscurité totale pour descendre les escaliers de secours.

La mairie a pris conscience de la situation et va tenter d'y remédier au plus vite.

Changement de numéro de téléphone pour la maternelle :

Pour des raisons pratiques l'école maternelle va passer d'une ligne fixe à une ligne mobile.

La restauration scolaire et la garderie seront joignables sur ce même numéro.

Nouveau numéro : **06.29.74.33.75**

Un mot sera mis dans les cahiers de liaison pour en informer les parents.

Projets pédagogiques et sorties scolaires :

Classe P.S/M.S et classes M.S/G.S :

- Sortie au parc de la tête d'or prévue le jeudi 28/04 (à confirmer) : 8 parents+1 ATSEM sont nécessaires pour cette sortie afin de garantir des conditions optimales de sécurité.

- La ferme à l'école : les intervenants se déplacent à l'école pour faire découvrir ce milieu aux enfants (animaux, fromage, pain...)

- Spectacle pour la classe des PS/MS: Si le budget qu'il reste est suffisant. La classe de Mme MEUNIER n'a pas assisté à un spectacle pour Noël. Si Mme MEUNIER trouve un spectacle de qualité et qui entre dans son budget, un spectacle aura lieu d'ici la fin de l'année pour remplacer celui de Noël qui n'a pas pu se faire.

Classe CP/CE1 et classe CE1 :

- Cycle piscine 12 séances du 28/01 au 21/03 inclus.

- Projet « Petit cinéma de classe » avec différentes écoles où chacun présentera son film au cinéma « Les Méliès » à Saint-Marcellin, le 20 juin 2016.

- Classe cinéma au col de Romayère (5jours) du 04/04 au 08/04 : montage d'un film (réalisation-montage-casting-écriture-costume...)

- Lyon : sortie musée des frères Lumières d'ici la fin de l'année si quelque chose d'adapter et proposer pour la classe de Mme PIERSON, sinon non car trop onéreux en terme de transport pour une classe.

Classe CE2/Cm1 et classe CM1/CM2 :

- Classe de découverte (2jours) en Provence sur le thème littérature/art/histoire les 13 et 14 juin: Visite de différents sites dont : une huilerie, les carrières de lumières et le château, des-Baux-de-Provence, le Pont du Gard, le moulin de DAUDET...

Les incorruptibles : Toutes les classes y participent sauf celle de Mme GARREL.

Stages de remise à niveau :

Ces stages qui permettent aux élèves de CM1 et CM2 de revoir des notions de maths et français en petit groupes sur 5 matinées aux vacances de printemps et d'été (début juillet et fin août) ne sont pas encore reconduits à ce jour (attente de réponse de l'I.E.N).

Inscription des nouveaux élèves pour l'année scolaire 2016/2017 :

Elles seront prises en compte après avoir fait l'enregistrement en mairie.

4 journées sont prévues à cet effet : les jeudis 24 et 31 mars, le jeudi 28 avril et le jeudi 12 mai pendant les heures scolaires : 8h30-11h30 et 13h30-16h30.

Possibilité de recevoir sur rendez-vous si les parents sont dans l'impossibilité de venir aux dates programmées.

Restauration scolaire et temps de pause méridienne :

Composition des repas :

Nous tenons à rappeler que les repas sont fournis par la société « Trait'alpes », que ceux-ci sont élaborés en fonction des directives gouvernementales répondant aux besoins nutritionnels des enfants (circulaire n°2001-118 du 25-06-2001) consultable sur : http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2009/04/cir_1678.pdf (p16à19 : 2.3 repas principaux à 3.2 tailles des portions servies).

Pour résumer : grâce à ces directives, chaque enfant peut se voir offrir une alimentation saine, hygiénique, équilibrée et variée tout en permettant l'éveil (ou je mets éducation) au goût.

Ambiance :

1) Constat effectué.

- Beaucoup d'enfants se plaignent car il y a trop de bruit lors des repas (surtout depuis la mise en place d'un seul service et l'augmentation des effectifs depuis l'agrandissement de la cantine).
- Manque de respect et indiscipline de certains enfants envers le personnel communal.
- Certains enfants se font embêter par d'autres (moqueries, bousculades...).
- Manque de personnel dans la cours après le repas : généralement 2 adultes pour 75 à 95 enfants = problème de sécurité (augmentation de la bobologie).

2) Solutions proposées ou réponses apportées.

- Pour des raisons de volumes horaires des employés, la mairie devrait laisser un seul service, elle continue cependant de chercher des solutions pour améliorer la qualité de vie lors de la pause méridienne.
- Face aux problèmes de bruit et de manque de respect la mairie a mis en place peu de temps avant le conseil d'école une « Charte de bonne conduite à la cantine ».

Elle ne reviendra pas sur la rédaction de celle-ci, malgré les remarques de certains parents.

- La mairie précise aussi qu'elle a déjà reçu des parents d'enfants pour des problèmes de comportement ou pour des enfants se faisant embêter.

- Concernant le personnel surveillant la cours, il n'y aura pas de renfort prévu à ce jour : la raison invoquée est le manque de budget. La mairie nous précise que sur le temps de pause méridienne, les parents ne paient que le prix coûtant du repas, que celui-ci n'a pas été augmenté depuis au moins 2009 et qu'il n'y a pas de frais de garde imputés sur la tarification comme d'autres communes alentours peuvent le faire.

Test alarme incendie sur le temps de cantine :

Un exercice d'évacuation avait été effectué lorsqu'il y avait 2 services et sur un seul service (à supprimer) : l'évacuation s'était bien passée.

Un autre test devrait être fait avec le seul service un mardi ou un jeudi, jours où la fréquentation est la plus élevée.

Les effectifs des classes :

1) Constat et/ou questions

- Effectif élevés en maternelle
- Comment sont répartis les élèves dans les classes ?

2) Réponses apportées

- Les effectifs par classe ont été fait par choix pédagogique avec l'équipe enseignante et pour que les élèves se sentent aux mieux dans leur niveau respectif.

C'est donc pour cela que pour l'année scolaire 2015/2016 il a été décidé de répartir les 3 niveaux de maternelles sur les 2 classes de Mmes MEUNIER et TERRASSE malgré un effectif important.

- Il faut aussi savoir que nous sommes une école primaire (une seule direction pour maternelle et élémentaire) et que l'Inspection Académique prend en considération l'ensemble des élèves de l'école / le nombre de classes pour évaluer la nécessité d'une éventuelle ouverture ou fermeture de classe.

Les dérogations :

Celles-ci sont étudiées avant d'être accordées : souvent liées à la garde de l'enfant chez son assistante maternelle, les grands-parents ou travail d'un des parents sur la commune...

Il n'y en a pas eu depuis 5 ans environ.

Pour information : L'élève n'est en dérogation que la 1^{ère} année de scolarité dans l'école, les années suivantes il fera partie des effectifs comme chaque enfant albinois.

Divers : questions/réponses

- En cas d'accident réel et sérieux : y-a-t-il des personnes assez formées en attendant les secours ?

Les enseignants ont fait les formations aux 1ers secours et certaines ont été remises à jour cette année ou il y a peu de temps.

- La signalétique pour se rendre à l'école n'est pas très facile à trouver.

Un travail est en cours au niveau de la commune pour rendre la signalétique beaucoup plus claire.

- Y aura-t-il un site internet pour les inscriptions cantine-garderie-étude-TAP ?

La Communauté de Commune va fusionner avec celle de St Marcellin et de la Bourne en janvier 2017, une étude sera réalisée à ce moment-là.

- Descente de l'école non éclairée le soir lorsque les élèves sortent de l'étude...

La commune est toujours à la recherche d'une solution pérenne sans risque de détérioration par des tiers.

Un grand merci à toutes les personnes qui s'investissent pour une meilleure qualité de vie de nos enfants à l'école.